

Préparation hallucinogène en question dans le Jura

ÉPIQUEZ-VOUS Entre 2018 et 2019, la Maison de paille, «centre à vocation sociale et spirituelle», a proposé des initiations à l'ayahuasca. L'organisateur a suspendu ces pratiques après avoir été condamné. Il a fait appel.

PAR SYLVIA.FREDA@ARCINFO.CH

«L'ayahuasca, breuvage millénaire typique d'Amazonie à base de liane, est recherché autant pour les visions et les ouvertures de conscience qu'il déclenche après son ingestion que pour ses vertus thérapeutiques», déclare le Jurassien Jacques Froidevaux. «Tous les deux jours, des gens me contactent pour savoir quand ils pourront à leur tour en boire et expérimenter ses bienfaits.»

A plusieurs reprises, entre 2018 et 2019, il a proposé des initiations à cette préparation hallucinogène à la Maison de paille, «centre à vocation sociale et spirituelle» situé à Epiquerez. «Et elles ont attiré du monde.»

Mais au début de l'année 2020, il lui a fallu mettre le holà à ces séances. La justice l'a en effet condamné à 60 jours-amende et deux ans de sursis, car les fioles servies aux participants entre mars 2018 et novembre 2019 étaient susceptibles de contenir de la N-Dyméthiltriptamine (DMT).

Or, la DMT est une substance soumise à contrôle, qui figure sur les tableaux des stupéfiants d'une ordonnance du Département fédéral de l'intérieur.

Pourtant, il s'était renseigné avant

Pour confirmation, les petites bouteilles ont été envoyées pour analyse à l'École des sciences criminelles de Lausanne. Le résultat est tombé fin juillet: elles contenaient bien de la DMT.

«Pas de quoi s'en étonner, l'ayahuasca peut naturellement en contenir, mais en faible quantité, à savoir pas davantage que 1%», observe Jacques Froide-



«En Suisse, environ 100 à 200 personnes par semaine ingurgitent de l'ayahuasca lors de cérémonies d'initiation», estime l'anthropologue bruntrutain Jérémie Narby. KEYSTONE

vaux. «Il est regrettable que le rapport d'expertise n'indique nullement la proportion trouvée dedans. Précision importante, dès lors qu'il faut déterminer si le dosage était susceptible de mettre concrètement en danger la santé des participants aux cérémonies.» En outre, ce qui l'irrite dans cette affaire, c'est qu'il a contacté la police jurassienne pour s'assurer qu'il n'était pas dans l'illégalité avant de se lancer. «Et j'ai fait le grand saut, mais uniquement après qu'elle m'a répondu que l'ayahuasca n'était pas considérée comme

une substance illicite. Donc j'ai commencé de bonne foi!»

Toutes les précautions ont été prises

Et il a avancé d'autant plus confiant que le chaman qui allait diriger les cérémonies d'initiation a côtoyé, dès l'âge de huit ans, la médecine traditionnelle en Amazonie et qu'il a ouvert un petit centre de soins alternatifs en Colombie. «Il a reçu une formation sur plusieurs années. Très familier de l'ayahuasca et de ses effets, il est au bénéfice d'un document l'autorisant à animer

des séminaires à l'étranger. Par ailleurs, à la Maison de paille, il a soigneusement sélectionné les participants lors d'entretiens, afin d'évaluer leur santé psycho-émotionnelle. Lui ôter l'ayahuasca serait comme priver un docteur d'antibiotiques.»

Jacques Froidevaux ajoute que les cérémonies étaient prévues sous forme de retraite résidentielle, «afin de créer l'encadrement nécessaire et adéquat et d'exclure toute mise en péril des membres». Fort de toutes ces précautions, il se sent donc dans son bon

droit et a fait appel auprès du Ministère public.

L'initiation, expérience éprouvante

«Vous savez, les initiations à l'ayahuasca n'intéressent fortement qu'une petite minorité de gens», réagit l'anthropologue Jérémie Narby, installé à Porrentruy. «Car le breuvage est un liquide au goût difficile, qui fait facilement vomir après que vous l'avez senti passer dans votre tuyauterie. Purger fait partie de son effet thérapeutique. Il s'agit d'abord d'une éprouvante expérience corporelle.»

D'après ses évaluations, chaque week-end, environ cent à deux cents personnes en Suisse boivent de l'ayahuasca. «Par rapport au nombre de bitures par week-end, on est à mille fois moins. Mais il est difficile d'avoir des chiffres exacts pour l'ayahuasca, puisque la plupart des sessions ont lieu discrètement.»

Que sait-on de la DMT? «Le cerveau humain et celui des mammifères en produisent», informe-t-il. «Une certaine d'acacias et même l'herbe simple en comportent.» Molécule assez simple, proche de la sérotonine, elle est l'une des «hormones du bonheur». «Si vous prenez une plante qui en contient, que vous en faites une tisane et l'avalez, il ne se passe rien. Ceci, parce que la DMT est en fait bloquée dans l'estomac par la monoamine-oxydase.»

En revanche, la liane d'ayahuasca contient des alcaloïdes inhibiteurs de cette enzyme. «Donc si on combine la liane, comme en Amazonie, avec les feuilles d'un buisson qui s'appelle Psychotria viridis et qui est dotée de DMT, alors cette dernière peut entrer dans le sang.» D'où les visions.

Occidentaux friands de feux d'artifice visuels

Cela dit, il spécifie que de nombreuses versions de l'ayahuasca ne contiennent pas de la Psychotria viridis, et donc pas de DMT. «Seulement, c'est la version contenant de la DMT qui est devenue populaire chez les Occidentaux, friands de spectacles et de feux d'artifice visuels. Ce qui fait que, selon une étude, les mixtures d'ayahuasca proposées aux Européens contiennent en moyenne 54% de DMT en plus que celles élaborées sur place pour la consommation locale.»

L'ayahuasca, une préparation illégale, vraiment?

Ancien avocat spécialisé dans les questions liées à l'ayahuasca, Alexis Kaiser aide Jacques Froidevaux, à la tête de la Maison de paille et mis sur la sellette pour avoir permis la distribution d'ayahuasca contenant de la DMT à Epiquerez, dans le Jura.

Il ne s'étonne guère que la police cantonale jurassienne n'ait pas trouvé l'ayahuasca sur la liste des substances soumises à contrôle. «Parce qu'elle n'y figure pas, ni aucun de ses composants. Ce qui signifie qu'on est en présence d'une substance qui ne pose pas de problème. A partir de là, je ne vois pas comment, si on est rigoureux au niveau des principes, on peut dire que l'ayahuasca est illégale.»

Alors pourquoi en arrive-t-on à des décisions telles que la confiscation d'aya-



«On est en présence d'une substance qui ne pose pas de problème.»

ALEXIS KAISER
SPÉCIALISTE DES QUESTIONS
LIÉES À L'AYAHUASCA

huasca, comme cela a été le cas à la Maison de paille? «Parce que dans l'ordonnance d'application de la loi sur les stupéfiants, il y a la notion de préparation prête à l'emploi qui contiendrait une substance

interdite.» Or la DMT est considérée comme une substance sous contrôle. Dès lors, tout usage qu'on en fait, indépendamment de la quantité concernée – donc y compris sous forme de breuvage ayahuasca – est passible d'une poursuite pénale qui relève des autorités cantonales. Seul l'Office fédéral de la santé publique peut accorder une autorisation exceptionnelle d'en utiliser. Par exemple pour la recherche scientifique, pour le développement de médicaments ou pour une application médicale limitée. Dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, les affaires en lien avec des initiations à l'ayahuasca sont rares. «Elles ne relèvent pas d'un danger de santé publique», relève Daniel Affolter, pour la police cantonale jurassienne.



Jacques Froidevaux, l'organisateur des initiations à l'ayahuasca entre 2018 et 2019 à Epiquerez. SP